



CCMMEP du 8 juillet 2024

Déclaration liminaire

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les membres du CCMMEP,

L'ensemble des élus des organisations syndicales au CCMMEP avait décidé de ne pas assister à la séance du vendredi 28 juin 2024 dont l'unique sujet à l'ordre du jour était le projet de réforme des concours enseignants et de la formation initiale.

Le CCMMEP, dans un contexte politique compliqué et particulièrement incertain, est à nouveau convoqué aujourd'hui sur le même sujet pour ce que nous estimons un passage en force d'une réforme de la formation initiale inadaptée à l'enseignement privé.

Lors de notre groupe de travail du 25 juin 2024, nous avons constaté l'impossibilité de la DAF de répondre à certaines questions, des oublis ou encore le maintien dans le texte de cadrage de références à des métiers qui n'existent pas dans l'enseignement privé sous contrat. Autrement dit un flou artistique qui a mis en exergue l'impréparation du ministère et sa volonté de faire passer ce texte dans la précipitation.

Le recrutement des maîtres délégués au statut précaire se fera sans formation adéquate.

Le choc d'attractivité promis par le gouvernement Attal se transforme en véritable crise de recrutement qui est pourtant l'enjeu majeur dont le ministère de l'Education nationale doit se saisir par une réforme de la formation des futurs enseignants digne et respectueuse des agents, des structures et des élèves.

A la rentrée, les groupes de besoins en collège doivent être mis en place. Ils nécessitent des enseignants supplémentaires en français et en mathématiques. Ces résultats aux concours ne laissent pas envisager une rentrée 2024 sereine.

Pour toutes ces raisons, le Snc-CFTC demande l'abandon de cette réforme.

Par ailleurs, le Snc-CFTC a refusé dès le début la logique du pacte qui reprend l'idée de « travailler plus pour gagner plus », dégrade les conditions d'exercice de nos métiers, accentue les inégalités entre les femmes et les hommes, entre les enseignants du premier et du second degré.

Aujourd'hui, et comme nous l'avions prédit, le nombre de pactes dans l'enseignement privé a sévèrement diminué ; cela va donc conduire à des déchirements dans nombre d'établissements.

Nous réclamons une vraie revalorisation pour tous et pas des mesures trompeuses et décevantes !



Enfin, avec la fusion des 2 viviers (voir le document « Annexe ») le contingent de la classe exceptionnelle en chute libre entraîne une baisse durable des promotions annuelles voire un possible tarissement des promotions.

Le S nec-CFTC demande que le taux de promotions de l'année précédente soit maintenu.

Madame la Ministre, pour atteindre les objectifs nécessaires à la réussite de nos élèves, il faut savoir écouter les syndicats et ne pas prendre des mesures hors-sol qui précipitent notre système scolaire dans le chaos.

Le S nec-CFTC appelle donc à renouer au plus vite avec le dialogue social.

Une valse des ministres, le passage en force de nombreuses réformes comme le Choc des Savoirs (celles-ci annoncées régulièrement par voie de presse avant la consultation des syndicats), l'absence de véritable revalorisation salariale des enseignants voire une précarisation supplémentaire des Maîtres délégués favorisent un climat délétère auquel il faut mettre fin pour réussir à attirer les candidats et permettre aux élèves d'avoir accès à des enseignements à la hauteur des enjeux.

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les membres du CCMMEP, nous vous remercions pour votre écoute.